



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/017
Grand Port Maritime du Havre

La Communauté de Communes Caux Estuaire a manifesté son intérêt pour se voir autoriser à implanter un réseau très haut débit afin de desservir l'ensemble de la zone industrialo-portuaire. Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre, par décision DIR 18/273 en date du 17 décembre 2018, a délivré cette Autorisation d'Occupation Temporaire.

Description de la dépendance : implantation d'un réseau très haut débit sur l'ensemble de la zone industrialo-portuaire (communes d'Oudalle, de Sandouville et de Saint-Vigor-d'Ymonville).

Durée de la convention : 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Gestion du Domaine – Tel : 02.32.74.74.00 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **08/02/2019**